

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 26 mars à 20 h à la salle de l'âge d'or de la municipalité des Éboulements au 2335, route du Fleuve, sous la présidence de Sylvie Bolduc, mairesse suppléante et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Évelyne Tremblay
Michel Crevier
Mario Desmeules
Mathieu Bouchard
Diane Tremblay

Assiste également à la réunion, Linda Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. CONVENTION RELATIVE A UNE AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR ESPACE MUNI POUR LA RÉALISATION D'INITIATIVES VOISINS SOLIDAIRES VIA LA MRC DE CHARLEVOIX
3. TRAVAUX TECQ
4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

52-03-24 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

53-03-24 Convention relative à une aide financière accordée par espace muni pour la réalisation d'initiatives Voisins solidaires via la MRC de Charlevoix

CONSIDÉRANT QUE l'appel de projets Voisins solidaires financés par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10,000.00 \$ a été accordé par Espace MUNI à la Municipalité des Éboulements pour la réalisation d'initiatives Voisins solidaires via la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements a jusqu'au 1^{er} mai 2024 pour la mise en œuvre d'initiatives Voisins solidaires;

CONSIDÉRANT QUE le déboursement de cette aide financière se fera progressivement ou en entier suite à l'obtention des pièces justificatives et du rapport final par la MRC de Charlevoix à la fin de chaque initiative réalisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** Linda Gauthier, directrice générale et greffière trésorière soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité des Éboulements, à signer les documents relatifs à l'aide financière octroyée par Espace MUNI décrit ci-après ainsi que tout autre document visant à donner plein effet aux présentes :

- Convention relative à l'octroi d'une aide financière par la MRC de Charlevoix en faveur de la municipalité des Éboulements au montant de 10,000.00 \$.

54-03-24 Résolution TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Évelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- **QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- **QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- **QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- **QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

55-03-24 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 15, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Sylvie Bolduc
Mairesse suppléante

Linda Gauthier
Directrice générale et
Greffière-trésorière